

**Wallonie - Bruxelles  
International.be**

# **Organiser un festival international en Wallonie ou à Bruxelles**

## **Objectif de l'aide:**

Wallonie-Bruxelles International (WBI) peut intervenir dans le soutien à l'organisation de festivals internationaux se déroulant en Wallonie et à Bruxelles. Ce programme permet d'intervenir dans les frais de cachet et/ou d'accueil des artistes étrangers.

Les demandes introduites au WBI sont examinées par un jury de sélection composé de représentants des divers secteurs du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que du service culturel de WBI.

## **Critères de recevabilité et d'octroi:**

- Utilisation première de la langue française dans les différents documents publiés à l'occasion du festival. Une priorité sera donnée aux manifestations qui s'identifieront à la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Présence dans le festival d'un nombre significatif d'artistes/auteurs professionnels émanant de l'étranger (au minimum 5) ;
- Organisation par le festival d'une dynamique internationale parallèlement à la présence des spectacles (cela implique un effort particulier au niveau d'une publicité internationale, des invitations adressées à des professionnels étrangers ainsi qu'à des journalistes étrangers, etc.) ;
- Le festival ou son organisateur doit être reconnu par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; le professionnalisme des organisateurs ainsi que des invités est pris en compte ;

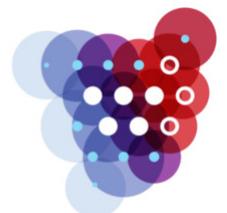
---

**Wallonie - Bruxelles International**

Place Saintelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique  
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / wbi@wbi.be

[www.wbi.be](http://www.wbi.be)

[www.walloniabrussels.be](http://www.walloniabrussels.be)



- La disponibilité du festival à organiser avec WBI une opération de relations publiques destinée aux partenaires de WBI (Ambassades, boursiers, etc.) ;
- Le festival aura connu 2 éditions au minimum ;

Ne seront pas prises en considération les demandes :

- les festivals offrant l'entrée gratuite au public ;
- les festivals présentant une vitrine ou rétrospective consacrée à un seul artiste ou mettant à l'honneur un seul pays.

Le comité de sélection se réunit deux fois par an : janvier (festivals se déroulant entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin) et juin (festivals se déroulant entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre).

### **Intervention :**

L'intervention se fait à concurrence d'un forfait dans les frais d'accueil (hôtel) ou de cachet des artistes/auteurs/réalisateurs étrangers. Sont favorisés les festivals qui participent à une réelle promotion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les scènes internationales et ce, en organisant une dynamique internationale parallèle à la présence des spectacles étrangers (accueils de programmeurs et journalistes étrangers).

### **Délais d'introduction :**

- Réception des dossiers :
  - 20 décembre pour les festivals se déroulant entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin.
  - 30 avril pour les festivals se déroulant entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre.

### **Contrepartie :**

Le bénéficiaire de l'intervention s'engage à :

- Renvoyer les justificatifs comptables et le rapport au plus tard deux mois après la fin de l'opération ;
- Faire figurer le logo de WBI sur les éléments promotionnels.

### **Personnes de contact (Service culturel) :**

Emmanuelle Lambert – Tél 02 421 85 15/05

Parnian Zahiri – Tél 02 421 87 15

Courriel : culture@wbi.be

---

#### **Wallonie - Bruxelles International**

Place Saintelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique  
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / wbi@wbi.be

www.wbi.be

www.walloniabrussels.be

